

Choisir d'adhérer, de donner ou de léguer à l'ARTAC, c'est reconnaître que ses recherches permettent d'améliorer les soins aux malades et de protéger les générations futures !

Chers adhérents et donateurs,

Bulletin d'information cancérologique
n°86 - Décembre 2017



Ce 86^{ème} bulletin est le dernier que vous recevrez en 2017. Nous vous l'avions annoncé. Le résultat est là : Après l'organisme africain des brevets, l'office européen des brevets vient de nous accorder définitivement et officiellement le brevet pour la détection précoce et le diagnostic des cancers !

Et il est probable que la Russie, la Chine et le Japon fassent de même dans les mois à venir. Un grand merci donc à M. André Bourgouin, notre conseiller en brevet, qui travaillant pour le cabinet Grosset-Demachy, nous a éclairés de sa grande expérience. Mais reste maintenant à tout faire pour mettre cette découverte le plus rapidement possible au service des malades. Or comme je vous l'avais annoncé, cela va prendre du temps et surtout nécessiter des investissements financiers importants pour effectuer les indispensables investigations complémentaires.

Or, malgré la fidélité et l'exceptionnelle générosité de certains d'entre vous, nous constatons malheureusement qu'en 2017 le nombre d'adhérents a sensiblement diminué, de même que les dons !

D'où l'appel réitéré que je vous adresse de soutenir l'ARTAC, en associant à vos dons le montant d'une adhésion si vous n'y adhérez pas encore ; pour les adhérents, en renouvelant votre cotisation si vous ne l'avez pas encore fait ; et surtout pour tous, en diffusant autour de vous, c'est-à-dire auprès de vos proches, l'existence de l'ARTAC, afin de susciter de nouvelles adhésions et des dons.

En outre, vous trouverez dans ce bulletin les démarches à accomplir pour ceux désirant faire un legs.

Le cancer reste un fléau qui n'épargne personne, pas même les enfants !

En cette fin d'année, pensez à ceux qui souffrent et choisissez de soutenir l'ARTAC.

Merci et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Pr Dominique Belpomme

Dans ce numéro :

- Edito
- Dons et legs
- Livre du M. Philippe Saint Marc
- Réunion du bureau de l'ARTAC
- Conférence à Cracovie
- Ni fleurs, ni couronnes
- L'acceptation du brevet par l'Europe
- Méthylglyoxal et diabète
- Conférences scientifiques
- Agenda

En cette période de fêtes de fin d'année, aidez nous à aller plus loin dans nos recherches par un don, une donation ou un legs



MEMO

| Votre ADHESION de | Ne vous coute que |
|-------------------|-------------------|
| 30 € | 10 € |
| Votre DON de | Ne vous coute que |
| 100 € | 34 € |
| 200 € | 68 € |

La vie de l'ARTAC

Choisir l'ARTAC, c'est reconnaître qu'elle n'est pas comme les autres

Guidés et coordonnés par une petite équipe de chercheurs motivés, les programmes de recherches sont établis en fonction des ressources financières de l'Association qui sont directement mises à la disposition des chercheurs pour la réalisation concrète de ces programmes, sans autre intermédiaire que la cellule de coordination située au siège de l'Association. L'ARTAC fonctionne donc comme un centre de recherche sans mur, en réseau scientifique grâce à l'établissement de collaborations directes avec les meilleures équipes françaises et internationales, le but étant d'obtenir le plus rapidement possible des résultats concrets pour les malades.

L'ARTAC se distingue aussi des autres associations parce que les recherches qu'elle effectue sont innovantes, qu'elles aboutissent presque toujours à des publications scientifiques de haut niveau et qu'elles visent à améliorer les traitements des malades et à protéger du cancer les personnes qui n'en sont pas atteintes.

Comment faire une donation ou un legs à l'ARTAC

Organisme d'intérêt général ayant un caractère scientifique, l'ARTAC est habilitée à recevoir des dons et legs

FAIRE UNE DONATION

Une donation permet de donner un bien de son vivant et de participer immédiatement aux recherches de l'ARTAC. La donation peut être constituée de sommes d'argent, d'objets de valeur (objets d'art), ou de biens immobiliers. Votre donation doit être établie par votre notaire. Elle est exonérée en totalité de droits de mutation.

FAIRE UN LEGS

Léguer permet de transmettre un bien par le biais d'un testament. Les legs consentis à une association telle que l'ARTAC sont exonérés de droits de succession généralement perçus par l'Etat. Votre geste sera ainsi en adéquation avec votre volonté en servant exclusivement les recherches sur le cancer.

Choisissez ce que vous souhaitez léguer à l'ARTAC :

- La totalité de vos biens : [legs universel](#)
- Une partie de vos biens : [legs à titre universel](#)
- Un bien déterminé : [legs à titre particulier](#)

Comment léguer ?

Soit par un testament que vous rédigez vous-même en le datant et signant ([testament olographe](#)). Vous devez mentionner précisément vos nom, prénom et adresse, ainsi que le nom et les coordonnées de l'ARTAC, bénéficiaire de votre legs.

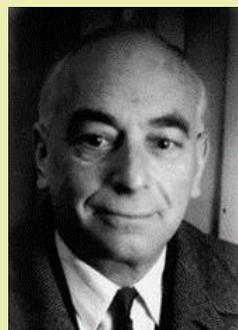
Soit par un testament que votre notaire rédigera en fonction des indications que vous lui donnerez, en présence de deux témoins ou d'un autre notaire ([testament authentique](#)). Vous devez également le signer.

Dans tous les cas, demandez conseil à votre notaire.



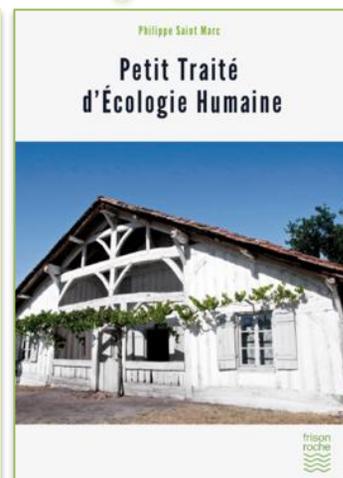
Nouveau livre de M. Philippe Saint Marc : *Petit Traité de l'Écologie Humaine*

Avec la crise sociétale et environnementale que nous traversons, ce livre d'un spécialiste de l'environnement, ami de l'ARTAC et du Pr Belpomme vient à son heure.



M. Philippe Saint Marc

Philippe Saint Marc met en lumière au travers des trois grandes parties de son livre, les liens entre la crise de l'Homme et la crise Environnementale : en commençant par le constat de l'état actuel de la crise sociétale et ses causes, en développant par la suite les causes environnementales de la crise de l'Homme, ainsi que leur impact sur la santé, et enfin en démontrant que l'humanisme écologique reste la clé du salut et du progrès de l'Homme, qui pourra le conduire à son épanouissement, au développement du progrès moral, et à plus d'Humanisme plutôt qu'à son enrichissement matériel.



Sortie en novembre 2017

Pour plus de renseignements connectez-vous sur www.artac.info

La vie de l'ARTAC

Bureau de l'ARTAC : Réunion du 1^{er} décembre 2017

Une réunion du Bureau s'est tenue le vendredi 1^{er} décembre en présence du Pr Dominique Belpomme (président), de M. Jean Salomon (trésorier), de M. Philippe Irigaray (directeur scientifique et délégué général), de M. Maurice Bouchentouf, directeur de la société de communication Idéal Production, et de M. Michel Peyraud, membre du conseil d'administration.

Parmi les principales thématiques qui ont été abordées lors de cette réunion : le dossier d'obtention de l'Utilité Publique, la situation financière de l'ARTAC et le Brevet.

RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le dépôt du dossier est prévu pour mi-février 2018, ce qui correspondra à la clôture des comptes de l'ARTAC pour l'exercice 2017.

M. Jean Salomon confirme que la situation financière au 31 décembre 2017 sera positive grâce à la prise en compte du brevet. Cependant, l'ARTAC fait face actuellement à une baisse croissante des adhésions, des dons et des legs. Cette situation doit être inversée d'ici la fin de l'année surtout en ce qui concerne les adhésions et dons pour éviter le risque de ne pas remplir toutes les conditions nécessaires à la reconnaissance d'utilité publique. Cela d'autant plus qu'à ce jour, l'ARTAC fonctionne principalement grâce aux subventions de recherches en provenance d'industriels et qu'il faut faire attention à ne pas avoir de déséquilibre entre les adhésions-dons et les subventions.

2^{ème} Forum international pour la protection de l'environnement contre la pollution électromagnétique : protection des enfants



Prs Dominique Belpomme et Olivier Cachard

A la demande de la Ville de Cracovie (Pologne), le lundi 27 novembre 2017, le Pr Olivier Cachard, Professeur agrégé de droit privé à la Faculté de Nancy, Doyen honoraire, et membre du conseil d'administration de l'ARTAC, et le Pr Belpomme ont fait plusieurs conférences à l'occasion de ce forum. Le Pr Cachard a parlé de droit en matière d'antennes relais et le Pr Belpomme des nouvelles possibilités médicales, pour diagnostiquer, traiter et prévenir l'impact des champs électromagnétiques sur les adultes et les enfants.

Les conférences ont eu lieu en présence du Consul général de France à Cracovie, M. Frédéric de Touchet, du Maire de Cracovie et d'élus locaux.

Bonne chance Christine !



Directrice d'Hôpital à l'AP-HP, Mme Christine Campagnac avait rejoint l'ARTAC en tant que bénévole durant une année avant d'être engagé en qualité de fonctionnaire détaché. Son détachement d'une durée de 5 ans s'est terminé fin octobre. Mme Christine Campagnac a donc rejoint l'AP-HP mais reste très proche de l'ARTAC.

Nous la remercions pour la qualité de son travail et pour tout ce qu'elle a pu apporter à l'ARTAC, et lui souhaitons bonne chance.

Ni fleurs, ni couronnes



Ni fleurs, ni couronnes. C'est ce qu'ont choisi plusieurs membres de l'ARTAC face à la disparition de l'un de leurs proches.

En 2017, le cancer a encore fait des ravages. Plusieurs familles endeuillées ont souhaité collecter des dons en mémoire de l'être aimé, en faveur de l'ARTAC.

Nous leur présentons à nouveau toutes nos condoléances et leur transmettons nos plus vifs remerciements. **C'est l'avenir qu'il faut entrevoir avec espoir !**

Pour plus de renseignements connectez-vous sur www.artac.info

Les recherches de l'ARTAC

L'acceptation du Brevet par l'Europe

Notre Brevet a été délivré pour l'Europe sous la revendication générale : « [Utilisation du méthylglyoxal pour la détection précoce et le diagnostic des cancers](#) ». L'obtention a été publiée au Bulletin européen des brevets du 25 octobre. Depuis, nous avons soumis une demande subdivisionnaire faisant état de nos derniers résultats montrant les variations du taux de méthylglyoxal sanguin au cours du suivi thérapeutique pour faire reconnaître l'utilisation du méthylglyoxal aussi comme marqueur de suivi thérapeutique.

Ces données avaient été transmises au préalable à l'Office Chinois des Brevets pour prouver que le méthylglyoxal est bien un marqueur de suivi thérapeutique, car il permet d'évaluer précisément si le patient est en rechute ou en rémission. Mais nous sommes toujours en attente de la réponse de l'examineur chinois. Nous venons de recevoir des nouvelles concernant la demande de Brevet en Russie, et il semble que la décision sera identique à celle de l'Europe.

Concernant le Japon, nous avons reçu un premier avis et devons répondre avant le 24 janvier. Il s'avère néanmoins que les objections avancées sont les mêmes que celles que nous avons reçues initialement de l'Office Européen, ce qui est de bon augure.

Méthylglyoxal et diabète

Ceux qui nous suivent depuis longtemps savent que la découverte du marqueur de détection précoce et de diagnostic des cancers est le fruit d'une rencontre entre feu le Pr Pierre Potier et le Pr Belpomme. Nous lui rendons de nouveau hommage.

A l'époque, Pierre Potier, médaille d'or du CNRS, travaillait sur ce marqueur en lien avec le diabète. Dans le cadre de cette recherche, il avait établi différents partenariats. Un de ses partenaires s'est récemment rapproché de nous pour reprendre l'étude du méthylglyoxal chez les sujets diabétiques, il s'agit du Pr Jean-François Gautier, chef du Service de diabétologie, endocrinologie, nutrition de l'hôpital Lariboisière. Les premières analyses faites avec notre partenaire de Metz, le Dr Sylvie Barbier, confirment les résultats déjà obtenus. Une collaboration plus importante avec le Pr Gautier devrait bientôt voir le jour, en vue de la publication de nos résultats dans une revue scientifique internationale.

Conférences : remerciements au Dr. Romain Gire



En cette fin d'année, nous souhaitons remercier l'un de nos administrateurs, le Dr Romain Gire, Pédiatre, Chef de service honoraire qui, au travers de diverses conférences, valorise l'ARTAC et le combat qu'elle mène.

Fort de ses connaissances en matière d'épigénétique et de perturbateurs endocriniens, le Dr Romain Gire a ainsi effectué cette année une série de 6 conférences avec différentes thématiques au profit de l'ARTAC. Celles-ci ont porté sur l'impact de l'environnement sur le fonctionnement des gènes ou sur la micro-biodiversité.

Agenda 2018

21-22 février 2018 : participation du Dr Irigaray au 3^{ème} Congrès de médecine environnementale en Martinique. Organisé par l'Association AMSES Martinique, ce congrès aura lieu à l'Hôtel La Batelière à Schœlcher. Renseignements et inscriptions à amses.martinique@gmail.com

24 février : conférence à Aubenas (Ardèche) à l'occasion du 12^{ème} Salon du bien-être sur le thème des "Phénomènes d'intoxications par les métaux lourds et perturbateurs endocriniens". Cette conférence aura lieu à 20h à l'espace Lienhart à Aubenas.

Pour plus de renseignements connectez-vous sur www.artac.info